

R-243

LA REVUE DES JARDINS FÉVRIER '66



DANS CE NUMÉRO : LES PRÊTS POUR L'ACHAT D'AUTOMOBILES

La Caisse populaire face à l'ère dynamique de 1966

IRÉNÉE BONNIER

Quelles sont les expressions que nous entendons le plus souvent à l'heure actuelle? ... «Ça change vite... On est en pleine évolution... Il faut se rattraper... Il va nous falloir continuer à étudier... Nous sommes à l'âge de l'automatisation... Nous avons l'impression d'être dépassés!»

Autant d'expressions qui veulent exprimer une marche vers l'avant. Nous nous sentons comme assis dans un train filant à vive allure, laissant derrière nous un certain nombre de paysages familiers et nous orientant vers des horizons neufs auxquels le rythme accéléré de notre course nous empêche de donner une forme précise; mais ces nouveaux horizons prendront un aspect plus vivant et se révéleront davantage à notre portée lorsque notre course se ralentira et que nous prendrons contact avec ces nouvelles réalités.

On dit que ça bouge. Nos paysages familiers bougent, nos habitudes bougent, nos institutions même bougent. Ceci n'est pas unique à la province de Québec; ceci est vrai à travers le monde. Nous bougeons parce que la société bouge, parce que la mécanisation a apporté des transformations industrielles autant dans les milieux ruraux qu'urbains et a également apporté avec elle des transferts de populations. Ces populations ne vivent plus nécessairement dans les mêmes milieux et ne ressentent pas nécessairement les mêmes besoins; c'est dans ce sens qu'elles bougent véritablement. Les échelles de valeurs, c'est-à-dire les termes de comparaison, les pôles d'attraction qui guident notre comportement prennent parfois une nouvelle forme. Ces nouvelles formes ne sont pas nécessairement supérieures et sont même parfois inférieures à celles que les populations avaient auparavant. Les gens vivent davantage ensemble, les distances sont supprimées, les modes de communication sont faciles, rapides et permettent des rapports humains fréquents et impensables jus-

qu'à maintenant. Qu'on le veuille ou non, nous faisons davantage partie de la même communauté.

La Caisse populaire, qu'est-elle devenue en 1966? Elle épouse les contours du développement de la société actuelle et elle doit devenir de plus en plus communautaire. La Caisse populaire, ce n'est pas un comptoir où on reçoit de l'épargne et où on fait des prêts; la Caisse populaire c'est un groupe de personnes d'abord et avant tout. Ces personnes sont reliées par des liens communs de préoccupations, de modes de comportement, d'échelles de valeur et de besoins. Ces besoins, ils sont tout à fait humains; ce peut être des besoins de sécurité, d'épargne, des besoins médicaux, des besoins d'éducation, des besoins de moyen de transport, des besoins d'ameublement. Autant de besoins qui caractérisent une communauté de personnes.

La Caisse populaire ne s'identifie pas à tel ou tel individu, mais plutôt à un groupe de personnes qui vivent dans un territoire donné et qui ont ensemble des préoccupations et des aspirations communes. Le premier but de la Caisse est de répondre à ces préoccupations et à ces aspirations. La Caisse populaire vit au rythme du développement de la société actuelle et est en mesure d'ajuster ses politiques d'opération en regard des besoins sociaux et économiques de 1966. Elle sera ce que les sociétaires la feront. Son dynamisme dépendra des relations qui existeront entre la communauté de personnes qui la possèdent et les aspirations humaines, raisonnables de ces mêmes personnes.

Voilà pourquoi, en regard du sens communautaire de plus en plus développé à notre époque, la Caisse populaire s'impose comme étant l'organisme le plus naturel pour que les humains puissent s'aider et s'entraider.

SOMMAIRE

Le mouvement Desjardins—IV CYRILLE VAILLANCOURT	27	Notes et commentaires CYRILLE VAILLANCOURT	36
Reportage : Sortir les pauvres de leur misère JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS	30	L'urbanisation et la nouvelle so- ciété québécoise YVES MARTIN	38
La politique de prêts de 68 Caisses populaires ANDRÉ MORIN	35	Qu'est-ce que la coopération? PAUL-ÉMILE CHARRON	42

Vol. 32 - N° 2

Lévis, février 1966

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, publiée sous la direction de Jean-Jacques Le François, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. ● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.00. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS ÉDIFICE DESJARDINS : 59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS (QUÉBEC)

Avant l'organisation de la Fédération, en 1932, chaque Union s'employait de son mieux à coordonner à l'intérieur de son secteur les efforts des Caisses populaires et, en même temps, à faire une éducation efficace pour développer l'esprit des Caisses ou pour ramener à l'esprit du fondateur les quelques Caisses qui s'en étaient éloignées. Les Unions, en faisant l'inspection des Caisses populaires, constatèrent que certaines Caisses, contrairement à l'esprit de monsieur Desjardins, utilisaient des dépôts d'épargne pour acheter des valeurs en dehors du Québec et même en pays étrangers. Pourtant, monsieur Desjardins donnait cet avertissement dans une conférence qu'il prononça en 1910 :

« Actuellement, avec la centralisation qui devient de plus en plus grande, on s'achemine vers des perturbations sociales, des crises de chômage. On draine, des petits centres ouvriers, de la campagne, les capitaux vers les grands centres. Dans quelques années, comme on aura appauvri les petits centres et la campagne, le capital humain suivra le capital argent. Alors, vous aurez des villes surpeuplées, des crises de chômage, des troubles sociaux. »

Et à ceux qui lui reprochaient de fonder des Caisses populaires autonomes et indépendantes dans chaque centre, monsieur Desjardins répondait :

« Moi, je distribue le fertilisant et je le laisse sur le sol là où il est produit, afin de maintenir et d'accroître sa fertilité. Je veux que l'argent de la terre serve d'abord à la terre et que l'argent de l'ouvrier serve à l'ouvrier. Si, donc, l'épargne est utilisée là où elle est produite d'abord je crée la prospérité dans chacun des milieux où ce système opérera, et quand tous ces milieux, toutes ces campagnes, tous ces comtés seront prospères, la grande ville sera aussi prospère. »

Les Unions se concertèrent pour que ces cas d'exception disparaissent et que les Caisses populaires emploient à la campagne l'argent recueilli à la campagne, que l'argent de l'ouvrier serve à l'ouvrier, et l'argent des cultivateurs profite aux cultivateurs. Aussi, lorsque

la Fédération fut organisée, elle s'empressa de demander au Gouvernement d'amender la loi des syndicats coopératifs pour obliger les Caisses populaires à faire fructifier les épargnes au bénéfice de nos milieux qui les ont produites.

Voyons d'abord les préliminaires de la fondation de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Le 17 novembre 1931, les représentants des Unions se réunirent à l'archevêché de Trois-Rivières. M. Sinaï-T. Lupien fut prié de présider cette réunion, et M. Laurent Létourneau, d'agir comme secrétaire. Cette assemblée avait été convoquée à la demande de L'Union de Trois-Rivières dans le but de discuter des meilleures démarches à faire pour obtenir que le gouvernement du Québec accorde les octrois nécessaires à la diffusion et à la surveillance des Caisses populaires. Après lecture de la correspondance échangée entre le ministre provincial de l'Agriculture et M. l'abbé J.-E. Poisson, on en vint à la conclusion que pour avoir quelque chance d'obtenir des octrois il fallait organiser une fédération provinciale des Caisses populaires. Sur proposition de monsieur Eugène Poirier, notaire, appuyée par le chanoine Thomas Caron, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité : « Que les Unions régionales de Québec, Trois-Rivières, Montréal et Gaspé, couvrant actuellement toute la province et représentées par leurs délégués, déclarent requérir la fondation de La Fédération provinciale de Québec des Caisses populaires Desjardins, à responsabilité limitée, avec sa principale place d'affaires à Lévis, comté de Lévis. » M. l'abbé J.-E. Poisson, MM. Cyrille Vaillancourt et Wilfrid Guérin, notaire, furent désignés pour rencontrer le ministre de l'Agriculture de Québec et lui exposer les besoins des Caisses populaires en ce qui regarde leur diffusion et leur surveillance. L'Union de Gaspé nomma son représentant qui devait accompagner la délégation auprès du ministre de l'Agriculture.

Le 22 décembre 1931, une deuxième réunion préliminaire à la fondation de la Fédération provinciale était tenue à l'archevêché de

Trois-Rivières. M. Sinai-T. Lupien présidait l'assemblée et M. Laurent Létourneau agissait comme secrétaire. Les délégués des Unions étaient : Québec : M. l'abbé Émile Turmel et M. Cyrille Vaillancourt ; Montréal : Messieurs Eugène Poirier, notaire, et Wilfrid Guérin, notaire ; Trois-Rivières : M. le chanoine Thomas Caron et M. l'abbé J.-E. Poisson. Bien qu'étant de L'Union de Trois-Rivières, M. Laurent Létourneau fut désigné délégué de L'Union de Gaspé. Le secrétaire de l'assemblée informa les délégués qu'il avait adressé à chaque Union une copie du procès-verbal de la réunion précédente, en demandant à chacune d'elles d'autoriser un ou deux de ses membres à signer la déclaration de fondation de La Fédération provinciale de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.

À cette même réunion, les délégués prirent connaissance des discours qui furent prononcés au Conseil législatif et à l'Assemblée législative par le premier ministre de la Province et le ministre de l'Agriculture concernant les Caisses populaires devant une délégation de L'Union catholique des cultivateurs.

Les autorités gouvernementales semblaient disposées envers l'œuvre des Caisses populaires, et une fois prise la décision de demander un octroi substantiel au Gouvernement, la discussion porta sur le montant à solliciter. On en vint à la conclusion, après une estimation des besoins et du travail à faire, qu'un montant de \$25,000. n'était pas trop élevé ; les délégués eurent le mandat de demander un tel octroi lorsqu'ils se rendraient rencontrer le ministre de l'Agriculture. M. Cyrille Vaillancourt fut prié de s'entendre avec l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, pour fixer la date de cette rencontre avec les délégués des Unions. Contrairement à ce qui avait été décidé à la réunion précédente, cette délégation auprès du ministre ne fut pas limitée aux noms indiqués dans la résolution adoptée puisque tous les représentants des Unions existantes furent invités à en faire partie.

Le notaire Wilfrid Guérin avait déjà commencé la rédaction d'un projet de règlements pour la Fédération. À cette réunion du 22 décembre 1931, le projet fut étudié et discuté et certains articles furent modifiés ; puis, il fut décidé de faire dactylographier ce projet, tel que modifié, et d'en adresser une copie à chaque Union régionale pour approbation, après modifications s'il y avait lieu.

Dans notre article de décembre dernier, nous écrivions que la Fédération avait été fondée le 25 février 1932. Nous devons rectifier et préciser que cette fondation eut lieu le 24 février 1932, après la sanction, le 19 février de la même année, de la loi accordant à la Fédération un montant de \$20,000. en vue d'organiser la propagande et la surveillance efficace des Caisses populaires. Ayant publié le texte de cette loi dans notre article de novembre dernier, nous n'y reviendrons pas.

En même temps que cette loi était votée, le 19 février 1932, on fit amender la loi des Syndicats coopératifs pour qu'à l'avenir les Caisses populaires ne puissent pas envoyer de leur argent en dehors de la province de Québec et, partant, à l'étranger. L'article 39 de ladite loi fut modifié en remplaçant le troisième alinéa par le suivant :

« La moitié au moins de ces fonds doit être placée en la manière prescrite par les dispositions de l'article 40 », c'est-à-dire la moitié au moins des fonds de réserve.

À la même date, soit le 19 février 1932, l'article 40 de la loi des Syndicats coopératifs fut amendé en y ajoutant ce qui suit :

« À l'exception de ces crédits ou prêts à leurs membres, des sommes déposées à une banque à charte, à une caisse d'épargne, à un autre syndicat coopératif de crédit, ou à une fédération régionale ou provinciale de ces syndicats, tous les placements de ces sociétés de crédit doivent être faits : dans les fonds ou obligations de la Puissance du Canada ou de la province de Québec ou garantis expressément par la Puissance ou la province, ou dans les emprunts de toute municipalité ou de toute corporation scolaire en cette province, ou dans les emprunts dûment autorisés pour la construc-

tion ou la réparation en cette province des églises, presbytères ou cimetières, ou dans les emprunts de fabriques ou de corporations ecclésiastiques ou religieuses en cette province, ou en biens-fonds dans cette province, ou sur premier privilège ou première hypothèque pour un montant ne dépassant pas les trois cinquièmes de l'évaluation municipale des biens-fonds affectés.

« Cependant, ces placements ne peuvent être effectués par le conseil d'administration de la société de crédit sans avoir été approuvés au préalable par le principal corps administratif ou conseil d'administration de toute fédération organisée en vertu de l'article 49, dont la juridiction ou la compétence, telle que définie par ses statuts et règlements, s'étend à la circonscription territoriale de cette société.

« L'approbation préalable de cette fédération n'engage nullement sa responsabilité. »

Comme on le voit, les Unions avaient pris leurs précautions pour s'assurer que La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ait une existence légale et l'autorité voulue. Par cette modification de l'article 40, les Caisses populaires devaient non seulement placer leur argent dans la province de Québec ou sur obligations du Dominion du Canada, mais leurs placements devaient être préalablement autorisés par La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins organisée en vertu de l'article 49. D'ailleurs, pour enlever tout doute sur la légalité de l'organisation future des Unions, la loi des Syndicats coopératifs, comme nous l'écrivions dans notre article précédent, avait été amendée le 3 mars 1915 en ajoutant, à la fin de l'article 6809 des statuts refondus de 1909, les mots suivants :

« . . . sous forme de fédérations dont les activités et les opérations peuvent s'étendre à toute ou à une partie seulement de la province.

« Ces fédérations sont autorisées à exercer les droits et les pouvoirs des sociétés créées en

vertu de la présente section et à faire les statuts et règlements nécessaires à leur bon fonctionnement, dans l'étendue de leur juridiction territoriale définie par ces mêmes statuts et règlements. »

En procédant ainsi, La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins voulait protéger les Caisses populaires contre toute exploitation possible. À ce moment-là, certaines valeurs qui étaient bonnes mais dont les prix étaient dépréciés se vendaient 88., 90. sur le grand marché, et des vendeurs, peu scrupuleux et avides de gain, en demandaient le pair ou presque, ce qui était exagéré. Cette mise en vigueur du contrôle des achats d'obligations contribua beaucoup à stabiliser l'économie des Caisses populaires. Avant l'organisation de La Fédération, peu de Caisses populaires achetaient des obligations ; quelques-unes, cependant, avaient exagéré en achetant des valeurs à l'extérieur de la province de Québec et même du pays. Comme nous le disions dans notre article de décembre dernier, pour centraliser l'achat des obligations, La Caisse centrale Desjardins de Lévis achetait des valeurs qu'elle gardait dans son portefeuille pour ses Caisses populaires, mais cette manière de procéder ne fut pas des meilleures, car au moment de la crise économique, si la Caisse centrale avait été obligée de revendre ces valeurs la perte aurait été tellement considérable qu'elle aurait mis ses Caisses populaires affiliées dans une mauvaise situation. En répartissant l'achat des obligations sur plusieurs Caisses populaires le danger est bien moindre, car cent Caisses populaires peuvent subir une perte globale de \$1,000. ou \$2,000. sans en être affectées, mais que la Caisse centrale fasse une perte de \$25,000. ou \$30,000., c'est plus grave.

Le mois prochain, nous parlerons des débuts de La Fédération.

L. Vaillancourt

Sortir les pauvres de leur misère

*Là où une Caisse populaire
joue vraiment son rôle*

JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS

Ville de province. 30,000 habitants. Ville industrielle, active, prospère. On y accède, venant du nord, par la route nationale ; on en sort, allant vers le sud, par la route nationale, aussi, qui, au plus dense de l'agglomération, se transforme en « rue principale » le long de laquelle s'échelonnent, dès la périphérie, cimetières d'autos, commerces d'autos, postes de ravitaillement, cabanes à *hot-dogs*, ce bienfait de la civilisation américaine, installations de toutes sortes construites à la diable par de petites gens entreprenants. Comme dans toutes les périphéries de toutes les villes. À mesure que l'on avance, la route nationale devenue la rue principale se borde de magasins de quinze cents, de restaurants « chinois » ou « italiens » ou même « canadiens », de succursales de banques et de compagnies de finance, de dépôts d'accessoires et de pièces de rechange pour l'automobile, de magasins de vêtements pour hommes, femmes ou enfants, d'hôtels, de cinémas, tous établissements logés dans des constructions sans goût, qu'on voulut à la mode (prétentieuses) au temps de la reine Victoria. Les néons ennuyants, les feux verts et les feux rouges de circulation, les innombrables affiches défendant de tourner à gauche ou de tourner à droite ou de parquer ou de faire ci ou de faire ça...

viles nord-américaines sa place quant aux taudis. Et Québec... Les petites villes se piquant d'imiter les grandes, on peut se demander si ce n'est pas ainsi qu'elles ont, elles aussi, leur part de taudis dans ce grand et riche pays.

Donc, dans cette petite ville de province où je me retrouve, il y a des taudis. Oh ! on n'y voit pas, comme à Montréal ou à Québec, ces immenses quartiers de taudis. Mais si vingt pour cent de la population de Montréal est plongée dans la misère,¹ il est « normal », je suppose, qu'une proportion de la population d'une petite ville le soit aussi. Cela semble d'ailleurs être le principe accepté en certains milieux... On n'aime pas parler de la misère. Ne *donne-t-on* pas aux « œuvres » une ou deux ou trois fois l'an ? Ne *paye-t-on* pas, n'*achète-t-on* pas ainsi la paix de sa conscience ?

On semble ne jamais s'être rendu compte du fait que la solution au problème de la pauvreté n'était pas de simplement nourrir les miséreux, mais les *sortir de leur condition*, de les rendre capables de vivre au rythme de leurs concitoyens, de les amener au statut de citoyen à part entière. On a jusqu'ici traité les pauvres en « colonisés », les tenant dans des « réserves », où on leur jette,

1. *3^e Solitude*. Rapport d'une enquête sur la pauvreté dans la région de Montréal, menée par Émile Gosselin, de la Faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, pour le compte du Conseil du Travail de Montréal (F.T.Q.-C.T.C.).

■
Montréal, où l'on ne compte que par dizaines et par centaines de millions, cède à bien peu de



La famille X
habitait
ces lieux sordides . . .
←

. . . maintenant
cette jolie maison. →

de temps en temps, des miettes pour les tenir tranquilles, pour qu'ils ne se fâchent pas. Car la faim, selon le vieux proverbe, fait sortir les loups du bois . . .

■

Donc, dans la ville que je visite aujourd'hui, il y a des pauvres et il y a des taudis.

Mais dans cette ville, on a fait quelque chose. Quelque chose d'extraordinaire, d'admirable. Des hommes se sont penchés là, sérieusement, sur le problème de la misère. Et c'est ce qui m'y amène.

J'ai entendu dire qu'un organisme qui s'appelle *L'aide aux familles nombreuses et sans logis*, organisme dont la *Caisse populaire* du lieu est le pilier, a réussi, chaque année, depuis presque dix ans, à sortir une famille de la misère et à la placer sur la longueur d'ondes de la vie normale de la communauté.

On ne s'est pas contenté, là, de faire la charité au sens que l'on a convenu de donner à cette expression, i.e. *donner* à des déshérités. Chose étonnante, *on n'a rien donné, matériellement.*

L'histoire commence un jour où le gérant de *La Caisse populaire* et un homme d'affaires en vue de cette ville décident de faire quelque chose pour aider les malheureux de leur entourage. On se dit que *si l'on sortait les pauvres de leur milieu*, on réglerait peut-être leurs problèmes.

Une communauté religieuse qui se consacre aux pauvres est approchée. Un certain nombre de familles vivant dans des taudis sont indiquées. Un comité de travailleurs sociaux enquête. Une première famille est choisie.

La Caisse populaire dépose au compte de *L'aide aux familles nombreuses et sans logis* une somme de \$1,000. Des hommes d'affaires recueillent un autre \$1,000. Un entrepreneur consent à construire, pour l'organisme, une maison au prix coûtant : \$7,000.

Les premières habitations construites par





La famille X habitait un endroit sordide (*voir photo*) dont elle était propriétaire, le père, journaliste, l'ayant acheté à des conditions simples, dont \$45. par mois de remise. Il y croupissait avec sa femme et ses nombreux enfants. Or, les taxes étant impayées, la municipalité mettait en vente la maison, si l'on pouvait appeler maison ce réduit.

Il fut proposé à monsieur X d'abandonner son taudis et de venir s'installer dans une maisonnette neuve, située dans un quartier résidentiel, entourée

L'Aide aux familles nombreuses et sans logis.



de jolies maisons, de verdure et de grands arbres. Bien sûr, monsieur X crut rêver... *On ne lui donnait rien* et cela lui était bien expliqué. Il lui faudrait remettre. Mais comment remettre avec un salaire de \$50. par semaine, une femme et 8 enfants en bas-âge ?

Voici : la maison coûtait \$7,000. *L'aide aux familles nombreuses et sans logis* déposa \$2,000., la *Caisse populaire* consentit un prêt hypothécaire de \$5,000. On a dit qu'*on ne donnait rien*. Le chef de famille s'engagea à remettre les \$2,000. à raison de... \$5. par mois, l'hypothèque, à raison de \$45. par mois.

Il fallait des meubles. On s'en fut chez *Les Disciples d'Emmaüs*. On ne donne rien. Le nouveau propriétaire acheta un lit, 50 sous, une table, 40 sous. Ainsi de suite. Un peintre fournit de la peinture et son temps, des mères de familles fabriquèrent des tentures.

Peut-on imaginer la joie de cette famille soulagée, le souffle d'enthousiasme, d'énergie qui dut s'emparer de cet ouvrier ?

Le taudis abandonné ? *La Caisse populaire* s'en porta acquéreur « pour les taxes », le fit démolir, et obtint de la ville l'assurance que jamais sur ce terrain-là en serait érigé un autre.

■

Dix familles ont jusqu'ici été établies de cette façon. Les remboursements ? Ils se

font très bien, m'a-t-on répondu à la *Caisse populaire*.

Je m'intéressais au type de familles ainsi aidées. Ouvrières, de 8 à 12 enfants, tous en bas-âge ; seul le père travaille, journalier, la plupart du temps. Salaire de \$45. à \$50. par semaine. Degré d'instruction très bas. État de santé ? « En rapport avec la condition matérielle », m'a répondu mon informateur.

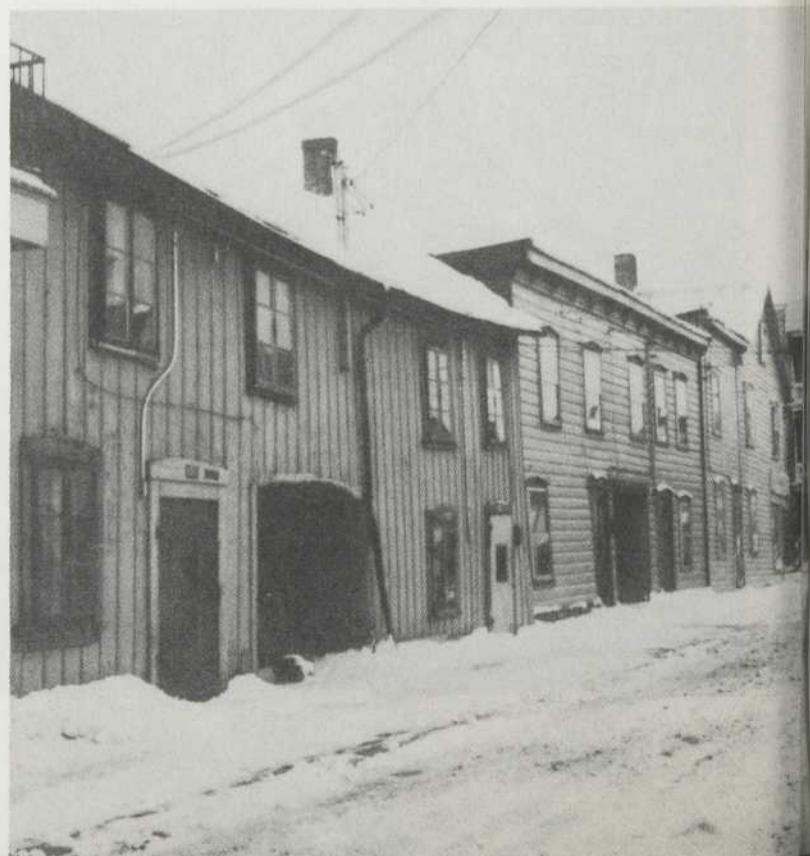
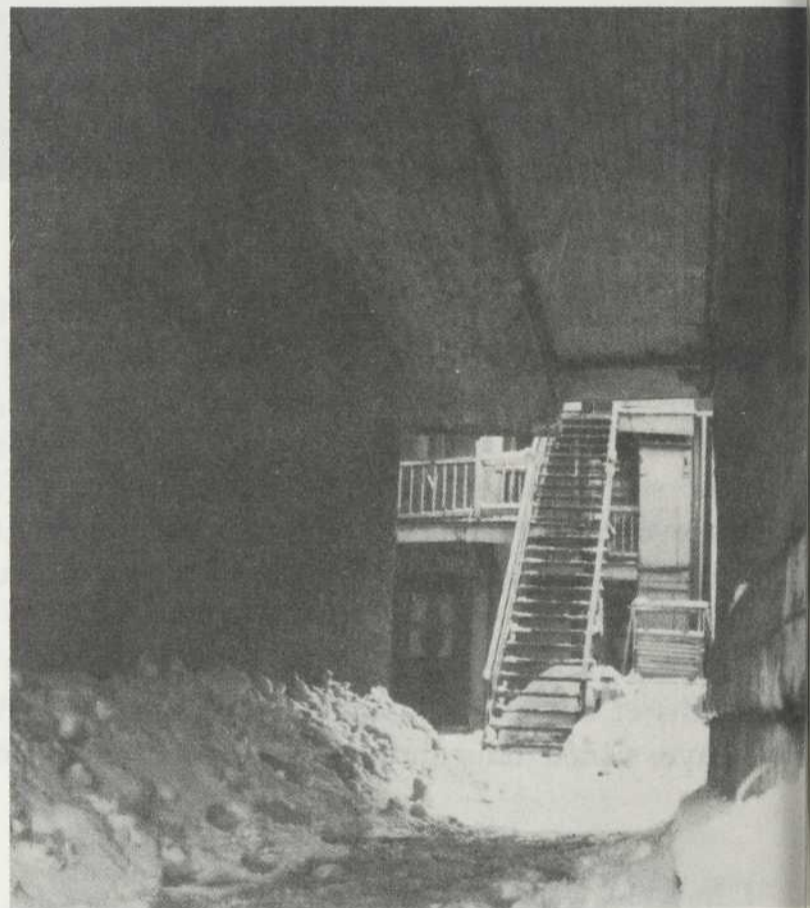
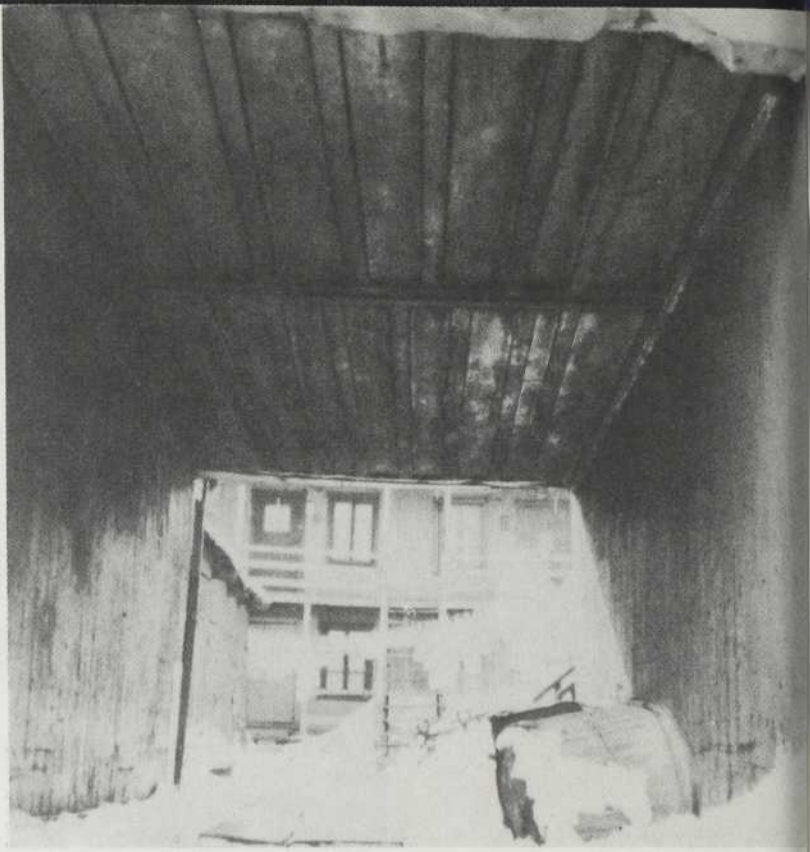
Et que deviennent ces maisons neuves ? Sont-elles bien entretenues, ou deviennent-elles de nouveaux taudis ? On a vu que les habitations destinées à recevoir ces familles qu'on sort des taudis sont toutes situées dans des quartiers résidentiels. On a pu se rendre compte, ici, que *si l'on sort les pauvres de leur milieu de misère, il est possible qu'ils changent leurs habitudes.* L'un des chefs de famille, installé ainsi dans une demeure nouvelle, s'empressa, en y arrivant, de se raser, lui qui ne le faisait pas souvent auparavant... Il clôtura son terrain. Un autre planta des arbres... Il y eut même, dans un cas, amélioration côté situation de travail.

■

L'aide aux familles nombreuses et sans logis forme en ce moment de grands projets. On pense à des maisons construites en série. En certains endroits, les élèves des écoles d'arts et métiers construisent des maisons qu'ils démolissent aussitôt ; on pourrait peut-être les acheter à bon compte, pour le prix des matériaux... On verra bientôt, si l'on en croit certains informateurs, tout un secteur résidentiel nouveau, constitué d'habitations simples ou « duplex », dans cette ville de province où, par l'action de gens charitables, les taudis auront disparu et les pauvres retrouvés, avec le goût de la vie, leur dignité d'hommes.

Cela, aussi, grâce à *La Caisse populaire*, organisme communautaire. Souhaitons que cet exemple soit suivi par d'autres, par de nombreuses autres Caisses. Au cas où on l'ignorerait : il y a des taudis partout au Québec — et dans de vastes quartiers des grandes villes. Je pense à Montréal et à Québec...

JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS



La politique de prêts de 68 Caisses populaires

« Oui messieurs, nous prêtons pour l'automobile »

ANDRÉ MORIN *

Nous avons vu, le mois dernier, que 68 Caisses populaires nous ont fait parvenir des renseignements détaillés sur au-delà de 3,800 prêts qu'elles ont effectués. À travers ces renseignements, nous avons trouvé que l'automobile, chez ces 68 Caisses populaires, était la première raison pour emprunter sur reconnaissance de dette, représentant 27% des prêts effectués et 31% de l'argent prêté. On a vu aussi que les Caisses populaires prêtent parfois pour l'automobile avec une garantie hypothécaire. En tout et partout, nous avons trouvé 926 prêts pour l'automobile, d'une valeur totale de \$1,223,000. Ce sont ces prêts que nous voulons, ici, analyser.

Nous nous sommes demandé d'abord si ces 926 prêts étaient le lot de quelques Caisses populaires seulement ou si plusieurs Caisses populaires avaient prêté pour l'achat d'automobiles. Nous avons trouvé que sur les 68 Caisses populaires-témoins, 63 avaient effectué un ou des prêts pour l'automobile, soit plus de 9 Caisses populaires sur 10. La politique de prêt à l'automobile n'est donc pas le propre de quelques Caisses populaires seulement ; c'est une politique admise dans l'ensemble de ces Caisses populaires.

Le montant prêté qui revient le plus souvent se situe entre \$1,000. et \$1,500. 56% des prêts sont inférieurs à \$1,500. La valeur moyenne des prêts à l'automobile est de \$1,321. Parmi les prêts inférieurs à \$500., plusieurs sont consentis pour la ré-

paration de l'automobile. À l'autre extrême, parmi les prêts de \$3,000. et plus, on en rencontre quelques-uns pour l'achat d'automobiles mais comportant un montant additionnel pour une autre fin (exemple : réparation de maison).

GARANTIE DEMANDÉE

Garantie	Nombre de prêts	Pourcentage des prêts totaux	Montant prêté	Valeur moyenne
Avec endosseur	275	30%	\$ 345,517.	\$1,256.
Valeur morale (simple signature)	499	54%	596,347.	1,195.
Nantissement agricole	2	—	2,600.	1,300.
Capital social ou épargne ou autres valeurs	109	12%	172,060.	1,579.
1 ^{re} hypothèque	33	4%	90,700.	2,748. ¹
2 ^e hypothèque	1	—	2,000.	2,000.
Non déterminée	7	—	14,050.	2,007. ¹
Total	926	100%	\$1,223,274.	\$1,321.

1. La valeur moyenne des prêts consentis sur une 1^{re} hypothèque est élevée car elle contient ici des prêts dont nous parlions plus haut, consentis principalement pour l'automobile mais permettant aussi de réparer la maison ou d'entretenir une propriété. Il en est ainsi notamment, de la classe indéterminée.

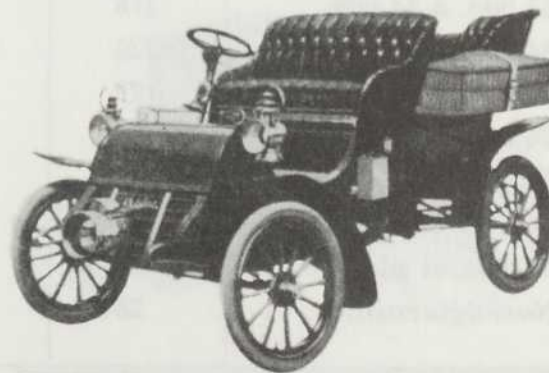
MONTANT PRÊTÉ

Quelle est l'importance du montant prêté par les Caisses populaires pour l'automobile ?

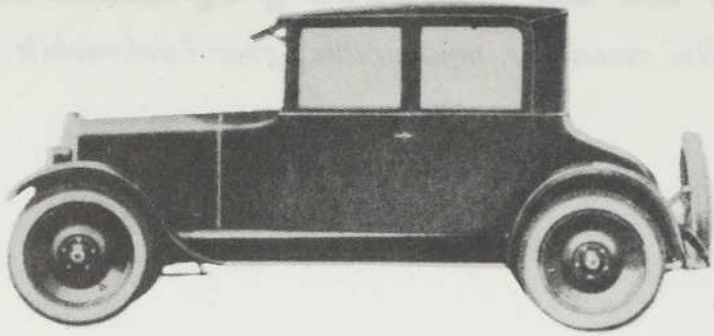
IMPORTANCE DU MONTANT PRÊTÉ

Importance du prêt	Nombre de prêts	Pourcentage des prêts totaux
Moins de \$500.	117	13%
\$ 500. à \$1,000.	186	20%
\$1,000. à \$1,500.	213	23%
\$1,500. à \$2,000.	179	19%
\$2,000. à \$2,500.	157	17%
\$2,500. à \$3,000.	49	5%
\$3,000. et plus	25	3%
Total	926	100%

On réalise que la valeur morale sert de garantie pour 54% des prêts, même pour l'automobile qui est, par définition, le bien mobile par excellence.



* André Morin est le directeur du Service de la recherche à La Fédération.



ÂGE DE L'EMPRUNTEUR

Âge	Nombre de prêts	Pourcentage des prêts totaux	Montant prêté	Valeur moyenne
20 ans ou moins	27	3%	\$ 24,950.	\$ 924.
21 à 24 ans	168	18%	216,970.	1,291.
25 à 29 ans	167	18%	221,286.	1,325.
30 à 34 ans	136	15%	180,924.	1,330.
35 à 39 ans	115	12%	165,639.	1,440.
40 à 44 ans	102	11%	139,357.	1,366.
45 à 49 ans	79	9%	105,091.	1,330.
50 à 59 ans	98	11%	135,977.	1,388.
60 et plus	29	3%	31,170.	1,075.
Non déterminé	5	—	1,910.	382.

On notera l'importance des jeunes dans ce tableau. Une étude subséquente des prêts selon l'âge de l'emprunteur établira que la demande de prêts pour l'automobile est très forte chez les jeunes. On remarquera aussi dans le tableau ci-dessus que la valeur moyenne des prêts varie peu d'un groupe d'âge à l'autre si on exclut les jeunes de 20 ans ou moins et les gens de 60 ans et plus.

SALAIRE DE L'EMPRUNTEUR

Le salaire de l'emprunteur a-t-il besoin d'être très élevé pour qu'on lui accorde un prêt dans le but de l'aider à acquérir ou à réparer une voiture ? La réponse semble non puisque 50% des prêts pour l'automobile vont à des gens ayant un revenu inférieur à \$5,000.

SALAIRE DE L'EMPRUNTEUR

	Nombre de prêts	Pourcentage des prêts totaux	Montant prêté	Valeur moyenne
Inférieur à \$3,000.	94	10%	\$ 82,080.	\$ 873.
\$3,000. à \$4,000.	216	23%	249,705.	1,156.
\$4,000. à \$5,000.	225	25%	295,079.	1,311.
\$5,000. à \$6,000.	172	19%	249,413.	1,450.
\$6,000. à \$7,000.	95	10%	142,751.	1,503.
\$7,000. à \$8,000.	38	4%	69,370.	1,826.
\$8,000. à \$9,000.	21	2%	32,225.	1,535.
\$9,000. et plus	40	4%	67,225.	1,681.
Non déterminé	25	3%	35,426.	1,417.

On notera dans ce tableau que la valeur moyenne des prêts croît avec le revenu jusqu'à concurrence de \$8,000. On peut imaginer que la valeur de l'automobile achetée variera aussi selon le revenu et la possibilité de remboursement de l'emprunteur. Il est donc assez normal de voir la valeur moyenne des prêts fluctuer avec le revenu.

Notes et commentaires

CYRILLE VAILLANCOURT

TESTS SCOLAIRES

Nous lisons dans *L'Écho illustré*, de Genève, du 13 novembre 1965, la note suivante :

« Les Américains accordent une extrême importance aux tests scolaires, dont le plus connu est le IQ ou quotient d'intelligence. Les professeurs, pour préjuger l'avenir d'un enfant, le soumettent à une infinité de tests : donner très vite le contraire d'un mot, trouver une erreur dans une suite de chiffres, dire quelle figure diffère des autres, reproduire de mémoire la forme d'une tache d'encre, etc. Eh bien, ce mythe du test, cultivé amoureusement en Suisse aussi, les Américains commencent à se demander s'ils ne se sont pas mis le doigt dans l'œil. En tout cas, les résultats d'une enquête poursuivie durant quinze années se sont montrés décevants. Le fameux « quotient d'intelligence » varierait d'une semaine à l'autre de 100% chez le même individu. D'autre part, des centaines d'enfants testés ayant atteint le maximum de points n'ont ensuite rien fait de bon dans la vie, alors qu'au contraire . . . N'insistons pas. Une trentaine de collèges proposent qu'on en revienne au simple bon sens qui consiste à baser le jugement sur les résultats scolaires des élèves. Ah ! ces rétrogrades qui ne savent pas se tenir dans le vent ! »

TAUX D'INTÉRÊT DEMANDÉ

Taux d'intérêt	Nombre de prêts	Montant prêté
4.50%	2	\$ 3,000.
6.00%	58	91,266.
6.50%	66	107,830.
6.75%	11	23,475.
7.00%	578	729,867.
7.25%	1	2,500.
7.50%	23	23,909.
7.75%	28	43,150.
8.00%	147	185,927.
10.00%	11	11,850.
Non déterminé	1	500.

Ces taux d'intérêt sont des taux réels portant uniquement sur le solde dû et non sur le montant initial. Pour certaines Caisses populaires, le taux d'intérêt donné comporte une assurance-vie-prêt alors que pour d'autres, l'assurance-vie-prêt est à

la charge de l'emprunteur ; il nous a été impossible de tenir compte ici de ce facteur pour préciser le taux réel d'intérêt. On notera quand même l'importance des prêts accordés au taux de 7.00%. Plus de la moitié des prêts sont consentis à ce taux.

NOMBRE DE MOIS ACCORDÉS POUR ÉTEINDRE LA DETTE

Nombre de mois pour étendre la dette	Nombre de prêts	Pourcentage des prêts totaux	Pourcentage cummulatif	Montant prêté	Valeur moyenne
Moins de 6 mois	56	7%	7%	\$ 25,329.	\$ 452.
7 à 12 mois	102	12%	19%	68,790.	674.
13 à 18 mois	98	11%	30%	91,884.	938.
19 à 24 mois	213	24%	54%	247,063.	1,160.
25 à 30 mois	171	19%	73%	259,128.	1,515.
31 à 36 mois	170	19%	92%	302,160.	1,777.
37 mois et plus	73	8%	100%	187,780.	2,572.
Non déterminé	43	—	—	41,140.	957.

Le nombre de mois accordés pour éteindre la dette est en fonction de l'importance du prêt. On note que les Caisses populaires accordent en général jusqu'à 36 mois pour rembourser un prêt pour l'achat d'une automobile. La catégorie 37 mois et plus contient des prêts accordés pour l'automobile et pour d'autres fins (réparation de maison, etc. . . .) et le tiers de ces prêts est garanti par une hypothèque.

EN RÉSUMÉ

La valeur morale est encore la principale garantie, même pour l'automobile.

Les jeunes emprunteurs empruntent plus pour l'automobile que leurs aînés.

L'importance du prêt est fonction du salaire et indirectement de l'occupation de l'emprunteur.

La politique de prêts à l'automobile nous amène beaucoup de gens qui n'avaient jamais emprunté chez nous.

La valeur moyenne des prêts à l'automobile est de \$1,321.

Dans la majorité des cas le taux d'intérêt demandé est 7%. Mais il va de 4½% à 10%.

Le nombre de mois accordés pour éteindre la dette est en fonction de l'importance du prêt. On accorde normalement jusqu'à 36 mois.



L'urbanisation et la nouvelle société québécoise*

YVES MARTIN**

Au début du siècle, quand le commandeur Desjardins fonda la première Caisse populaire, les quelques 1,650,000 habitants du Québec formaient une société essentiellement rurale dont les traits caractéristiques se retrouvaient, à peu près identiques, dans chacune des communautés locales. La paroisse constituait alors, incontestablement, pour la majorité des individus, le cadre fondamental de leur vie sociale.

Aujourd'hui, soixante ans plus tard, le Québec compte plus de 5,600,000 habitants et il est devenu une province urbaine. Celle-ci ne consiste plus en une juxtaposition de communautés homogènes mais en un ensemble diversifié de collectivités étroitement interdépendantes les unes par rapport aux autres, à la fois sur le plan économique et et sur le plan culturel. En nous appuyant principalement sur des données démographiques, nous tenterons de rendre compte de cette évolution, cherchant surtout à en souligner les implications sociologiques qui peuvent avoir une importance particulière dans la perspective d'une réflexion sur l'orientation future du mouvement des Caisses populaires.

LE QUÉBEC, PROVINCE URBAINE

Aux deux tiers rural en 1901, le Québec est devenu, en même temps qu'une province industrielle, une province dont environ les trois-quarts des habitants vivent dans des agglomérations définies comme urbaines par le recensement. C'est cette transformation radicale que met en évidence un examen de l'évolution démographique, dans notre milieu, au cours des quelque soixante dernières années.

* Communication aux délégués des Caisses populaires au 9^e Congrès tenu à Montréal en juin 1965.

** Directeur général-adjoint de la planification au ministère de l'Éducation et professeur au Département de sociologie et d'anthropologie de l'université Laval. Directeur des travaux de l'enquête dont le rapport a servi de base aux études du congrès.

Considérons d'abord la croissance de la population totale (tableau I). La population du Québec atteignait 1,650,000 habitants au début du siècle, 2,360,000 en 1921, 3,332,000 en 1941, 4,056,000 en 1951 et 5,259,000 en 1961. Le taux de croissance s'est généralement maintenu à un niveau assez élevé mais l'augmentation des effectifs démographiques a été particulièrement marquée depuis 1941 et surtout depuis 1951. En fait, l'augmentation n'a jamais été aussi rapide, depuis soixante ans et même depuis un siècle, que durant les an-

nées 1941-1961. Au cours de ces vingt années, le taux d'accroissement a été, en effet, de 60% ; c'est un chiffre qu'il faut retenir : les dimensions d'une collectivité ne peuvent s'étendre à un tel rythme sans que surgissent des problèmes nouveaux, surtout si, à ce dynamisme démographique, ne correspond pas un dynamisme suffisant sur le plan économique ou sur le plan de l'organisation sociale.

Pour bien situer ces problèmes, il faut toutefois aller plus loin dans l'analyse de l'évolution démogra-

TABLEAU I

*Population du Québec, 1901-1961 ;
pourcentage d'accroissement par période décennale de 1901 à 1961
et par période quinquennale, de 1941 à 1961*

Année	Population	Pourcentage d'accroissement			
		Périodes décennales		Périodes quinquennales	
			%		%
1901	1,648,898	—	—	—	—
1911	2,005,776	1901-1911	21.6	—	—
1921	2,360,510	1911-1921	17.7	—	—
1931	2,874,662	1921-1931	21.8	—	—
1941	3,331,882	1931-1941	15.9	—	—
1946	3,629,000 ¹	—	—	1941-1946	8.9
1951	4,055,681	1941-1951	21.7	1946-1951	11.8
1956	4,628,378	—	—	1951-1956	14.1
1961	5,259,211	1951-1961	29.7	1956-1961	13.6

Source : Recensements du Canada.

1. Estimation.

phique. Il faut, de toute évidence, s'attacher avant tout à l'étude comparée de la croissance de la population rurale et de la population urbaine. Pour tenir compte de changements dans la réalité elle-même, les recensements ont dû modifier, depuis 1951, la définition de ces deux catégories de population. Afin de donner une vue d'ensemble de la période 1901-1961, on peut s'appuyer sur une définition selon laquelle la population urbaine comprend, de 1901 à 1951, tous les centres constitués légalement en cités, villes ou villages et, en 1951 et 1961, les agglomérations, constituées ou non, de 1,000 habitants ou plus. Ainsi définie, la catégorie urbaine comptait 36.1% de la population totale en 1901

et la catégorie rurale, 63.9% (tableau II) ; en 1961, les proportions sont renversées et la marge est encore plus forte entre les deux catégories : la population urbaine forme 74.9% de la population totale et la population rurale, 25.1%. En chiffres absolus, la population rurale passe de 1,053,282 en 1901 à 1,321,742 en 1961, soit une augmentation de 268,000 ou 25.4% seulement, tandis que la population urbaine passe de 595,616 à 3,937,469, une hausse de 3,342,000.

Le rythme de l'urbanisation au cours des quelque quinze ou vingt dernières années doit surtout retenir l'attention. Depuis la dernière guerre, en effet, et tout particulièrement au cours des dix années qui ont précédé le dernier recensement, le

mouvement de concentration de la population s'est accéléré. En fait, de 1951 à 1961, la croissance de la population s'est faite presque exclusivement au profit des secteurs urbains. Environ la moitié des localités rurales ont vu leur population diminuer, en chiffres absolus, au cours de cette période ; celles qui ont enregistré des gains sont pour la plupart situées dans le voisinage immédiat d'une ville importante. Si l'on considère seulement la population agricole — la population des fermes, selon la définition du recensement —, les transformations en cours prennent un relief assez saisissant : on estime que la population agricole a diminué de 767,000 personnes en 1951 à 585,000 personnes en 1961. La population agricole formait encore 19% de la population totale en 1951 ; le pourcentage est tombé à 11% en 1961. Ce sont là aussi des chiffres à retenir si l'on veut bien se représenter la physionomie actuelle du Québec.¹

1. Voir KEYFITZ, Nathan, « L'exode rural dans la province de Québec, 1951-1961 », *Recherches sociographiques*, III, 3, septembre-décembre 1963, 303-315.



L'exode rural a sa contrepartie dans la tendance de la population à se concentrer dans des agglomérations urbaines de plus en plus vastes (tableau III). En 1951, 44.7% de la population totale du Québec vivait dans des agglomérations urbaines de 100,000 habitants ou plus : Montréal, Québec et Hull (secteur québécois d'une agglomération comprenant aussi Ottawa et ses banlieues, en Ontario). En 1961, plus de la

moitié des habitants du Québec résident dans quatre agglomérations de 100,000 ou plus : Montréal, Québec, Hull et Chicoutimi-Jonquière.

Ce fait tient surtout à la puissance d'attraction de la zone métropolitaine de Montréal. Celle-ci est devenue, en 1961, une agglomération de plus de 2,100,000 habitants, dont les limites englobent un territoire s'étendant jusqu'à des distances de 20 à 25 milles de la ville de Montréal proprement dite. On comprend pourquoi le recensement a établi cette catégorie d'unités territoriales, les « zones métropolitaines » : le résident de Pointe-Claire, par exemple, habite une localité de 22,000 personnes, mais, en réalité, toute sa vie et son activité sont marquées par le fait qu'il vit dans l'agglomération qui comprend la ville de Montréal et ses banlieues. Les contours de la zone métropolitaine de Montréal s'étendent à mesure que s'accroît le mouvement de déconcentration de la population à partir de la métropole. En 1961, ces contours passent par Dorion à l'ouest, par Châteauguay, Laprairie, Saint-Bruno et Boucherville au sud, par Repentigny à l'est, par Sainte-Thérèse et Saint-Eustache au nord, l'île Jésus faisant partie, tout comme l'ensemble de l'île de Montréal, de cette agglomération de 2,110,000 personnes.

Sur le même territoire, on comptait moins de 1,500,000 habitants en

TABLEAU II

Population totale, population urbaine et population rurale, Québec, 1901-1961¹

Année	Population totale	Population rurale		Population urbaine	
		Nombre	%	Nombre	%
1901	1,648,898	1,053,282	63.9	595,616	36.1
1911	2,005,776	1,113,752	55.5	892,024	44.5
1921	2,360,510	1,156,812	49.0	1,203,698	51.0
1931	2,874,662	1,191,262	41.4	1,683,400	58.6
1941	3,331,882	1,345,238	40.4	1,986,644	59.6
1951	4,055,681	1,453,405	35.6	2,602,276	64.2
1956	4,628,378	1,387,540	30.0	3,240,838	70.0
1961	5,259,211	1,321,742	25.1	3,937,469	74.9

Source : Recensement du Canada, 1961. Revue générale : population rurale et urbaine, Bulletin 7. 1-2, 5/4/1963.

1. Dans le présent tableau, la population « urbaine » comprend la population de tous les centres constitués légalement en cités, villes ou villages et la population « rurale », le reste de la population totale, sauf pour les années 1956 et 1961 : dans ces deux derniers cas, les définitions retenues sont celles qui ont été adoptées pour le recensement de 1956. En 1956, la population « urbaine » comprenait la population de tous les centres de 1,000 habitants ou plus, qu'ils soient légalement constitués en cités, villes ou villages ou non, de même que la population de tous les secteurs des zones métropolitaines de recensement.

TABLEAU III

Population des zones métropolitaines et des autres agglomérations urbaines du Québec, 1951, 1956 et 1961

Catégories	1951		1956		1961	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population totale.....	4,055,681	100.0	4,628,378	100.0	5,259,211	100.0
Zones métropolitaines :						
Montréal.....	1,471,851	36.3	1,745,001	37.7	2,109,509	40.1
Québec.....	276,242	6.8	311,604	6.7	357,567	6.8
Hull.....	63,224	1.6	79,170	1.7	99,851	1.9
Total.....	1,811,317	44.7	2,135,775	46.1	2,566,927	48.8
Autres agglomérations de 30,000 h. et plus :						
Chicoutimi-Jonquière...	76,059		90,987		105,009	
Trois-Rivières.....	65,946		75,446		83,659	
Sherbrooke.....	54,511		61,817		70,253	
Shawinigan.....	49,565		58,609		63,518	
Drummondville.....	34,809		36,835		39,307	
Saint-Jean.....	24,940		30,637		34,576	
Total.....	305,830	7.5	354,331	7.6	396,322	7.5
Autres centres urbains :						
de 10,000 à 29,999 h. (11 villes).....	180,199	4.5	205,147	4.4	230,827	4.4
de moins de 10,000 h. (381 centres urbains).....	547,187	13.5	628,685	13.6	733,680	13.9

Source : Recensement du Canada et KEYFITZ, N., « L'exode rural dans la province de Québec, 1951-1961 », *Recherches sociographiques*, III, 3, septembre-décembre 1962, 312, tableau 5.

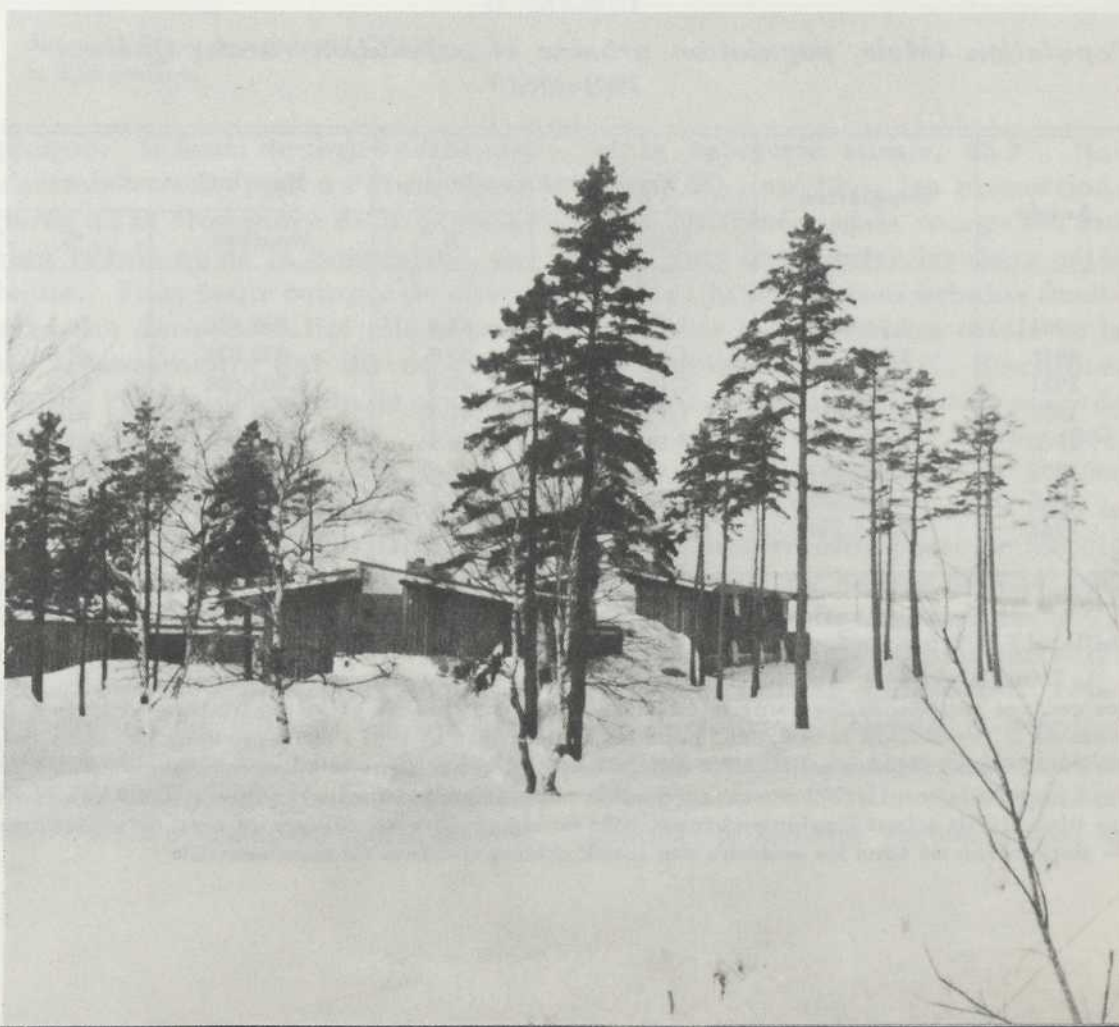
1951 ; en dix ans, la population y a augmenté de 43.3%, tandis que le volume total de la population de la province ne s'accroissait que de 29.7%. L'écart entre ces deux taux constitue un bon indice du dynamisme de la métropole montréalaise — et, en même temps, un indice du déséquilibre régional de la croissance démographique et économique au Québec.

De tous les coins de la province, on afflue vers Montréal ; en même temps, on assiste à l'extraordinaire expansion suburbaine typique de la phase actuelle de l'urbanisation en Amérique de Nord. Retenons quelques chiffres significatifs : de 1956 à 1961, la ville même de Montréal n'a gagné que 82,000 habitants, tandis que la grande banlieue augmentait ses effectifs de quelque 282,000 personnes. À titre d'exemple, mentionnons que la population de l'île

Jésus a presque doublé de 1956 à 1961, passant de 69,410 à 124,741. À l'heure actuelle, 2 Québécois sur 5 vivent dans la zone métropolitaine de Montréal et 1 sur 5, dans la banlieue de la métropole.

Le dynamisme des autres agglomérations urbaines est moins marqué. C'est le cas, en particulier, de la zone métropolitaine de Québec ; celle-ci vient d'ailleurs au dernier rang, du point de vue de la croissance démographique, entre 1951 et 1961, parmi les principales agglomérations du pays. Au cours de la période considérée, la population de Québec et du secteur urbanisé qui l'entoure a augmenté seulement au même rythme que la population totale de la province. Malgré cette relative stagnation, le paysage urbain se modifie rapidement dans cette agglomération de 358,000 habitants. La ville centrale paraît avoir atteint le point de saturation, mais les banlieues, là aussi, sont en plein essor : l'exemple le plus remarquable est celui de Sainte-Foy, petit centre de 5,000 habitants en 1951 devenu dix ans plus tard une ville de 30,000 habitants.

Parmi les autres points de concen-



tration de la population, il faut mentionner, en premier lieu, Hull et l'agglomération qu'elle forme avec les localités urbaines avoisinantes. De 63,000 en 1951, la population de cet ensemble est passée à 100,000 en 1961, soit une hausse de près de 60%. Le taux de croissance a atteint 38% dans le cas de l'agglomération que constituent les villes de Chicoutimi, Arvida, Jonquière et les localités urbaines environnantes : dans cet ensemble de collectivités aujourd'hui rattachées les unes aux autres par les liens d'un même tissu urbain, chacune conservant toutefois des traits distinctifs marqués, la population s'est accrue de 76,000 à 105,000 personnes, entre 1951 et 1961.

Le taux de croissance démographique a été plus faible que celui de

la population totale du Québec dans les agglomérations de Trois-Rivières (83,659 h.), de Sherbrooke (70,253), de Shawinigan (63,518) et de Drummondville (39,307). Ces noms sont pourtant ceux de la plupart des principaux foyers d'industrialisation situés hors de la région métropolitaine de Montréal ; cela ne fait que confirmer le rôle écrasant que joue cette dernière dans notre économie et, par conséquent, dans l'orientation des mouvements de population. Il faut évidemment considérer à part les localités urbaines de la Côte-Nord — Sept-Îles, Baie-Comeau, Hauterive — qui connaissent depuis quelques années un développement assez spectaculaire, à la faveur de l'intensification de l'exploitation des ressour-

ces considérables de cette région pionnière.

Le rythme de la croissance des divers pôles urbains, de même que celui de la transformation du paysage urbain à l'intérieur des agglomérations reflètent la disparité de la croissance économique selon les régions. Mon collègue Marcel Daneau a déjà démontré, à l'aide d'indices économiques, cette disparité entre les diverses régions du point de vue du dynamisme économique — et, en définitive, du point de vue du niveau de vie des familles et des individus. Nous nous en tiendrons ici, en ayant recours à des indices démographiques, à souligner la relation qui existe entre les tendances de l'urbanisation dans la province et les caractéristiques du développement régional.

Examinons d'abord le taux de croissance de la population de chacune des douze régions économiques que nous retenons pour les fins du présent exposé (tableau IV). La prépondérance de Montréal apparaît de façon frappante ; comme nous l'avons déjà noté, la population de la région métropolitaine s'accroît de plus de 40% entre 1951 et 1961, tandis que la population totale du Québec augmente de 29.7%. D'ailleurs, le taux de croissance n'est supérieur à celui de l'ensemble de la province que dans trois cas : la région située immédiatement au nord de l'île de Montréal et de l'île Jésus, la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et la région Côte-Nord-Nouveau-Québec. La population n'a augmenté que de 11.1% dans la région Gaspésie-Rive-Sud et la région économique de Québec exclusion faite des comtés de Québec et Lévis.

La statistique des migrations nettes entre 1951 et 1961 révèle avec plus de netteté peut-être, les mêmes différences. Insistons quelque peu. Par migration nette, on entend l'écart — positif ou négatif — entre l'accroissement réel dans une région et l'accroissement « naturel », attribuable à l'excédent des naissances sur les décès, dans la même région (tableau IV).

(À suivre)

TABLEAU IV

Population par région économique, 1951 et 1961 ;
taux d'accroissement et volume des migrations nettes, par région
économique, 1951-1961

Région économique ¹	Population		Accroissement 1951-1961 %	Migrations nettes 1951-1961
	1951	1961		
1. Gaspésie - Rive-Sud	361,000	400,966	11.1	- 60,159
2. Saguenay - Lac-Saint-Jean	197,910	262,426	32.6	- 9,059
3a. Québec métropolitain	296,515	383,149	29.3	+ 23,277
3b. Québec	234,704	260,694	11.1	- 29,898
4. Trois-Rivières	254,130	310,252	18.5	- 12,939
5. Cantons de l'Est	396,475	461,737	16.5	- 32,886
6a. Montréal : Nord	246,141	337,957	37.3	+ 30,370
6b. Montréal : Sud	287,595	368,435	28.1	+ 14,233
7. Montréal métropolitain	1,454,645	2,050,339	41.0	+ 286,726
8. Outaouais	142,659	181,755	27.4	+ 421
9. Abitibi - Témiscamingue	141,458	168,601	19.2	- 22,231
10. Côte-Nord - Nouveau Québec	42,664	81,900	92.0	+ 18,414
Total	4,055,681	5,259,211	29.7	+ 206,265

Source : Recensements du Canada.

1. Divisions de recensement (comtés) comprises dans chacune des régions économiques :
1. Bonaventure, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Matane, Montmagny, Rimouski, Témiscouata ;
2. Chicoutimi, Lac-Saint-Jean ; 3a. Québec, Lévis ; 3b. Beauce, Bellechasse, Charlevoix, Dorchester, Lotbinière, Montmorency, Portneuf ; 4. Berthier, Champlain, Maskinongé, Nicolet, Saint-Maurice ; 5. Arthabaska, Brome, Compton, Drummond, Frontenac, Mégantic, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe ; 6a. Argenteuil, Deux-Montagnes, Joliette, Labelle, L'Assomption, Montcalm, Soulanges, Terrebonne, Vaudreuil ; 6b. Bagot, Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Verchères, Yamaska ; 7. Île de Montréal, Île Jésus, Chambly, Laprairie ; 8. Gatineau, Hull, Papineau, Pontiac ; 9. Abitibi, Témiscamingue ; 10. Saguenay.

Qu'est-ce que la coopération ?

PAUL-ÉMILE CHARRON

La coopérative, avons-nous rappelé dans l'émission précédente, est l'association volontaire de personnes utilisant une même entreprise économique qu'elles dirigent et contrôlent sur une base d'égalité sociale en vue de satisfaire certains besoins économiques communs.

L'association de personnes ayant des besoins économiques communs, c'est l'élément moral et social qui domine et qui donne à l'entreprise sa forme coopérative.

Une entreprise commune qui a pour but de satisfaire ces besoins, c'est l'élément matériel ou économique qui est le moyen que les coopérateurs utilisent pour se servir.

La coopérative groupe des personnes qui en sont à la fois les propriétaires et les usagers. Elle les associe sur une base d'égalité démocratique puisqu'elle est une société de personnes, et non de capitaux. C'est la règle d'égalité démocratique qui régit les relations des sociétaires entre eux au sein de la coopérative. Cette règle d'égalité s'exprime par le principe : un homme, un vote. C'est le principe coopératif fondamental. Il permet ce qu'on appelle le contrôle démocratique. Dans son exposé des motifs sur le projet de loi concernant les syndicats coopératifs adoptés en 1906, à Québec, M. Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, écrit : « Ce qui caractérise surtout la société coopérative et la différencie de toute autre association fondée dans une pensée de pure spéculation ou de bénéfices directs, c'est la parfaite égalité des sociétaires quant à leur droit individuel de régler sa marche et de peser sur ses décisions. Dans la compagnie à fonds social, forme bien connue parmi nous, chaque actionnaire ne jouit pas d'une influence décisive égale quand la compagnie prend une résolution, puisque le vote est

basé, non sur la personne, mais sur le nombre d'actions possédées. » C'est le principe caractéristique de la coopérative puisqu'il établit la différence essentielle de la coopérative avec l'entreprise non coopérative.

Les coopérateurs qui utilisent en commun une entreprise, la dirigent et la contrôlent sur une base d'égalité démocratique, ne la dirigent pas, selon la règle capitaliste, d'après le nombre de parts sociales ou d'actions qu'ils ont dans leur coopérative. Vous avez dix parts sociales dans votre Caisse populaire ; votre voisin en a vingt, vous êtes, malgré cette différence, tous les deux sur le même pied quant aux décisions à prendre dans l'administration de votre Caisse : vous avez tous deux la même influence dans les décisions économiques et sociales à prendre puisque vous n'avez chacun qu'un vote, sans égard au nombre de parts sociales que vous détenez. Dans une société capitaliste, vous auriez dix votes, et votre voisin vingt votes et il aurait alors deux fois plus d'influence que vous dans les décisions à prendre. C'est le capital qui confère l'influence et rend les décisions.

Les relations des coopérateurs entre eux au sein de la coopérative s'inspirent de la liberté, de la fraternité, de l'égalité selon leur acception chrétienne.

Quelles sont les relations économiques des membres avec leur coopérative et vice versa ? Les coopérateurs mettent leurs économies en commun dans leur Caisse populaire pour se rendre de mutuels services. Or, la justice veut que chacun soit récompensé selon ses activités. La coopérative donne à chacun selon sa participation à l'œuvre commune. C'est la règle de l'équité qui régit les relations des membres avec leur coopérative. Elle fait remise aux coopérateurs des excédents nets ou trop-perçus de la coopérative sur les transactions



qu'ils ont faites avec elle. La coopérative remet ce qu'elle a exigé de trop de ses membres. En suivant la méthode de la vente au prix courant du marché qui permet des profits, la coopérative accuse des excédents en fin d'année. Elle les remet à ses membres.

Dans la coopérative, les bénéfices ou excédents d'opérations vont aux personnes en proportion de leurs activités, et non pas au capital. C'est une autre consécration du principe que l'homme est la première valeur et doit être le maître de l'économie. Vous avez acheté pour \$1,000. de votre coopérative. Celle-ci a fait un bénéfice net, supposons, de \$80. avec vous. Les réserves une fois constituées, elle vous remet en fin d'année de ses opérations, \$50. Elle vous retourne ce qu'elle estime, selon les données comptables, vous avoir trop chargé sur vos achats. La remise des trop-perçus va, en toute justice, aux personnes qui les ont payés, et non pas au capital.

La coopérative, en attribuant les excédents d'opérations aux personnes à raison de leurs activités, va à l'encontre de la concentration financière et de la dictature économique. Elle consacre dans ses opérations comme dans son contrôle la démocratie économique.

L'économie coopérative est, à raison de son mode juste de répartition des bénéfices, une économie de liberté, de progrès et de saine répartition des biens.

La coopérative qui a besoin de capital ne le méprise pas. Bien au contraire, elle le traite comme un bon serviteur. Elle lui donne son salaire : c'est l'intérêt sur le capital. Comme tout salaire, il est nécessairement limité. C'est la règle coopérative de la limitation de l'intérêt sur le capital.

Dans l'économie capitaliste, les profits ou ces bénéfices nets sont distribués au capital. Plus vous avez

d'actions dans une entreprise capitaliste, plus votre dividende total sera élevé. Comme le terme dividende l'indique, le capital-actions de l'entreprise se divise les profits nets de l'entreprise. La rémunération du capital n'est pas, comme dans l'entreprise coopérative, limitée. À votre capital, dans l'entreprise capitaliste s'ajoutent les profits, même si vous n'avez pas participé par votre activité propre, à ses opérations. Plus vous avez de capital, plus vous touchez de dividende, et votre capital auquel s'ajoutent vos dividendes, augmente.

Ce procédé de distribution des profits au capital dans l'économie capitaliste explique le phénomène de concentration économique et financière.

Les coopérateurs partent de l'idée qu'ils ne peuvent être mieux servis qu'en se servant eux-mêmes. Ils sont leurs propres marchands, leurs propres banquiers, leurs propres entrepreneurs, leurs propres assureurs, etc. Tout cela requiert qu'ils soient munis des convictions et des connaissances nécessaires. Une coopérative doit jouir d'une saine administration, en plus de la participation intelligente et soutenue de ceux qui en font partie. L'éducation coopérative des membres et la formation des administrateurs et du personnel doivent être poursuivies sans relâche. C'est une condition essentielle de vie prospère de toute coopérative. L'éducation et la coopération sont liées ensemble comme l'âme et le corps. L'éducation fortifie l'âme de la coopérative. Plus l'éducation des membres est poussée, plus la coopérative est vivante et forte, plus elle est en mesure de vaincre les difficultés et de progresser. L'éducation fait la coopérative, et la coopérative fait l'éducation économique, sociale et morale de ses membres.

Et puis, j'ai vu le luxe effréné, les vacances dispendieuses, le gaspillage... J'ai vu dépenser inconsidérément pour des aliments trop riches, trop raffinés. Et dépenser pour corriger les troubles de cette alimentation — elle aussi déséquilibrée — dépenser en cures d'amaigrissement, de désintoxication, dépenser en vêtements superflus, en voitures de luxe, en loisirs extravagants...

Les affamés savent maintenant qu'il y a des surplus dans le monde. Et comme tous ceux qui n'ont rien à perdre, ils cherchent à s'en emparer avec la terrible énergie du désespoir : en détruisant parce qu'ils n'ont jamais rien eu à préserver.

Dans *Faim et Soif*